

Commune : **ASSE LE BERENGER**

ARRETE N°02/2023

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

LE JEUDI 6 AVRIL 2023

DE 12H00 A 18H00

COURSE CYCLISTE ORGANISEE PAR LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Le Maire de la commune d'ASSE LE BERENGER,

Vu les articles L 131.1 à L 131.4 du code des communes,

Vu l'article R 38.1 du code de la route,

Vu la demande formulée le 13 Janvier 2023 par la vice-présidente Région Pays de la Loire (Isabelle LEROY) et le président de MSCO (Laurent DROUAULT),

Considérant qu'il importe dans l'intérêt général d'interdire la circulation et le stationnement Route de Sainte Suzanne, D32, Route d'Evron D142-D32, D32, Carrefour D32-D552 et Carrefour D552-D517 à ASSE LE BERENGER pendant la course cycliste du 6 Avril 2023 de 12H00 à 18H00, afin d'assurer la sécurité des cyclistes.

ARRETE

Article 1 : Le Jeudi 6 avril 2023, la circulation et le stationnement seront interdits 12H à 18H, lors du passage de la course cycliste « Région Pays de la Loire Tour » organisée par la Région Pays de la Loire, sur le parcours suivant : **Route de Sainte Suzanne, D32, Route d'Evron D142-D32, D32, Carrefour D32-D552 et Carrefour D552-D517.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Région Pays de la Loire
- Conseil départemental de la Mayenne
- Gendarmerie d'EVRON.
- Centre de secours d'Evron

Fait à Assé-le-Bérenger, le 23/01/2023

Le Maire,
François LEROUX

